

Madame, Monsieur le secrétaire général
Chambre de métiers et de l'artisanat
Départementale
Chambre de métiers et de l'artisanat
Interdépartementale
Chambre régionale de métiers et de l'artisanat
Chambre de métiers et de l'artisanat de région

Paris, le 8 Février 2019

N/Réf. : 2019-167-D

Objet : Avis de vacance emploi de secrétaire général

Madame, Monsieur le secrétaire général,

Conformément à l'article 20-II du statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat, je porte à votre connaissance la vacance d'emploi de secrétaire général suivante :

La chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ardèche recrute au 1^{er} mars 2019

un(e) secrétaire général positionné(e) rang 3

Les candidatures doivent être adressées au plus tard le 15 février 2019 sous pli confidentiel à

Madame la Présidente

Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ardèche

70, allée des Ondines – BP 356

07503 GUILHERAND-GRANGES Cedex

Je vous prie de bien vouloir également transmettre cette communication au(x) secrétaire(s) générau(x) adjoint(s) de votre chambre et ce, en application des dispositions de l'article 20-II précité.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Julien GONDARD

Directeur général adjoint

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CMA FRANCE

12, avenue Marceau • 75008 Paris • +33 1 44 43 10 00

www.apcma.fr • info@apcma.fr

 • www.artisanat.fr

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004.